

3 juin 2024

Procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2024 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton siège en séance ordinaire ce 3 juin 2024 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents : siège numéro 1 : M. Kaven Delarosbil
siège numéro 2 : absent
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Léo Benoit.

Était absent : M. Steeve Langlais

Est également présente, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, Directrice générale et greffière-trésorière.

88-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

89-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 mai 2024 soit adopté.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 mai 2024

Compte entreprise à rendement croissant	1 290 999.57 \$
ET1 épargne rachetable	160 900.00 \$
ET3 compte avantage entreprise	150 814.30 \$
ET6 épargne à terme régulière	500 000.00 \$
TOTAL	2 102 713.87 \$

CAISSE RECETTES AU 31 mai 2024

TOTAL DES RECETTES	815 709.91\$
---------------------------	---------------------

90-24

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Alex Gendron et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 161 543.55 \$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	134 284.47\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>27 259.08\$</u>
	161 543.55\$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

Il n'y a pas de dossier soumis pour décision du conseil et il n'y a pas de dossier d'infraction.

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU MAIRE

Selon l'article 176.2.2 du code municipal, un rapport du maire est déposé à la séance du mois de juin. Le document sera publié sur le site internet de la municipalité.

91-24

ENGAGEMENT D'UN COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal engage la firme FBL pour préparer les états financiers de l'année 2024.

Le conseiller Alex Gendron se retire de la salle pour la discussion sur le prochain sujet.

92-24

PEINTURE DE LA PATINOIRE

Des prix ont été demandés pour appliquer de la peinture sur la patinoire afin de prolonger la durée de la glace.

Deux soumissions sont reçues :
Lignes Maska au montant de 8290.70\$ plus taxes
Lignes Québec : au montant de 11 290\$ plus taxes.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager Lignes Maska pour effectuer le travail.

Le prix pour la peinture blanche (avec antidérapant), une ligne rouge centrale ainsi que pour la main d'œuvre sera de 8 290.70 \$ plus taxes.

Le conseiller Alex Gendron reprend son siège.

93-24

RENOUVELLEMENT DE L’AFFILIATION DE LOISIRS ET SPORTS MONTÉRÉGIE

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal renouvelle l'affiliation avec Loisirs et Sports Montérégie pour les années 2024-2025 au montant de 99.65\$ plus taxes.

94-24

RÉSOLUTION POUR NOMMER LES SIGNATAIRES DU CONTRAT D’ACHAT DE L’ÉGLISE

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que Madame Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que Monsieur Léo Benoit, maire, soient nommés signataires pour tous les documents nécessaires afin de procéder à l'achat de l'église.

95-24

ENGAGEMENT D’UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Dany Ruel à titre d'employé de voirie de façon occasionnelle.

96-24

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS LES 26, 27 ET 28 SEPTEMBRE 2024

Le congrès de la FQM 2024 sous le thème « Bâtisseurs de nos régions » se tiendra du 26 au 28 septembre 2024.

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'inscription d'un élu municipal au congrès de la FQM.

Les frais d'inscription inhérents seront assumés par la municipalité.

97-24

IMPOSITION D'UN AVIS DE RÉSERVE POUR FINS
PUBLIQUES SUR LE LOT 1 958 997 DU CADASTRE DU
QUÉBEC POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET
DOMICILIAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton envisage de procéder à l'acquisition d'un terrain en vue de la conservation des espaces commerciaux et communautaires au bénéfice de la population ainsi qu'à la construction d'habitations à logement;

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont nécessaires pour le développement économique de la Municipalité et qu'ils seraient réalisés dans l'intérêt de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaiterait réaliser ces projets sur le lot 1 958 997 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé en zone blanche et pourrait permettre la conservation des espaces commerciaux et communautaires au bénéfice de la population ainsi que la construction d'habitations à logement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit approuver la description technique afin de procéder à l'imposition d'un avis de réserve à des fins publiques en vue de la réalisation des projets de conservation des espaces commerciaux et communautaires au bénéfice de la population ainsi que la construction d'habitations à logement;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public que la Municipalité publie un avis de réserve aux fins de la réalisation de ces projets sur le lot 1 958 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK SALVAS ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton autorise l'imposition d'une réserve pour fins publiques aux fins de la conservation des espaces commerciaux et communautaires au bénéfice de la population ainsi que la construction d'habitations à logement sur l'immeuble suivant :

-lot 1 958 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton approuve la description technique préparée par M. Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, le 21 février 2024, sous le

numéro 23 850 de ses minutes, aux fins de la publication de cette réserve pour fins publiques.

QUE le conseil mandate ses avocats, Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l., à procéder à l'inscription de cette réserve pour fins publiques au Bureau de la publicité des droits de Saint-Hyacinthe selon la procédure prévue par la *Loi sur l'expropriation*.

98-24

IMPOSITION D'UN AVIS DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES SUR LE LOT 4 854 346 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DOMICILIAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton envisage de procéder à l'acquisition d'un terrain en vue de la conservation des espaces commerciaux et communautaires au bénéfice de la population ainsi qu'à la construction d'habitations à logement;

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont nécessaires pour le développement économique de la Municipalité et qu'ils seraient réalisés dans l'intérêt de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaiterait réaliser ces projets sur le lot 4 854 346 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé en zone blanche et pourrait permettre la conservation des espaces commerciaux et communautaires au bénéfice de la population ainsi que la construction d'habitations à logement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit approuver la description technique afin de procéder à l'imposition d'un avis de réserve à des fins publiques en vue de la réalisation des projets de conservation des espaces commerciaux et communautaires au bénéfice de la population ainsi que la construction d'habitations à logement;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public que la Municipalité publie un avis de réserve aux fins de la réalisation de ces projets sur le lot 4 854 346 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALEX GENDRON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton autorise l'imposition d'une réserve pour fins publiques aux fins de la conservation des espaces commerciaux et

communautaires au bénéfice de la population ainsi que la construction d'habitations à logement sur l'immeuble suivant :

-lot 4 854 346 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton approuve la description technique préparée par M. Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, le 21 février 2024, sous le numéro 23 850 de ses minutes, aux fins de la publication de cette réserve pour fins publiques.

QUE le conseil mandate ses avocats, Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l., à procéder à l'inscription de cette réserve pour fins publiques au Bureau de la publicité des droits de Saint-Hyacinthe selon la procédure prévue par la *Loi sur l'expropriation*.

99-24

ACHAT ET INSTALLATION DES BORNES NUMÉRIQUES (911) POUR LA NUMÉROTATION DES IMMEUBLES

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'exiger l'installation uniforme de la numérotation civique sur tous les immeubles situés sur le territoire de la municipalité pour assurer le repérage rapide pour les services d'urgence et d'utilité publique ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt général des citoyens pour les fins de sécurité publique, services policiers, incendie et ambulancier d'identifier les immeubles par des numéros bien visibles;

ATTENDU QU'UN règlement sera adopté à cet effet ;

Des soumissions ont été reçues de Martech au montant de 21 018.24\$ plus taxes en nous avisant de prévoir une hausse pour 2024 et Kalitec au montant de 26 338.00\$ plus taxes incluant l'installation.

La compagnie Martech n'offre pas le service d'installation.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de bornes 911 pour identifier les adresses des propriétés situées sur le territoire de la municipalité.

L'achat sera effectué chez Signalisation Kalitec inc. au prix de 31 000\$ incluant l'installation.

RAPPORTS

Activité de dépôt et déchetage des branches : l'activité de déchetage des branches pour les résidents de la municipalité s'est tenue le 25 mai de 8h à 13h au terrain de la municipalité. Environ 20 voyages ont été apportés par 10 propriétaires. Une deuxième journée est planifiée en septembre aux mêmes heures.

Don d'arbres et arbustes fruitiers :

Le 22 mai dernier, des dons d'arbres ont été faits pour 138 propriétés et 102 arbustes fruitiers ont été remis à raison de 1 par propriété.

Kaven Delarosbil

Nouvelles de la Régie des déchets d'Acton et des Maskoutains :

- mars 2025 il y aura la récupération au Québec pour les bouteilles de vin ;
- rappel aux citoyens de ne pas mettre de batteries dans les bacs, car cela cause des dizaines d'incendies par année ;
- entreprise pénalisée à cause des problèmes lors cueillette de gros rebuts à raison de 27 000\$;

- Agri récup accompagne les producteurs pour le sirop d'érable ;

Sylvie Fafard

- Conseil d'établissement et travaux qui seront faits en 2025 ;
- 21 juin diner hot dog pour la fin d'année ;
- Semaine service de garde.
- Assemblée générale annuelle Montérégie 22 mai 2024 la bibliothèque a gagné le prix « le ruban de niveau 5 » ainsi qu'un prix pour l'animation à la bibliothèque ;

Léo Benoit

MRC

- travaux MTQ flash rang Brodeur en 2025 ;
- notre MRC est la 4^e pire dans la Montérégie au niveau des transports ;
- une rencontre virtuelle est prévue par année avec le MTQ afin d'assurer un meilleur suivi.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Lettre de la Commission de protection du territoire agricole ayant pour objet le dossier 445841 ;
- lettre de la Commission de protection du territoire agricole ayant pour objet le dossier 445735 ;
- lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ayant pour objet le partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) ;
- courriel de la FQM ayant pour objet le Programme d'aide aux élus membres de la FQM et à leur famille ;

- lettre du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe concernant la nouvelle procédure pour l'accès aux bâtiments leur appartenant ;
- déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale ;
- webinaire concernant les nouvelles obligations de l'employeur suite aux modifications à la LSST ;
- courriel du Fonds d'assurance des municipalités du Québec ayant pour objet la couverture d'assurance contre l'intimidation renouvelée gratuitement ;
- courriel de la MRC d'Acton concernant la récupération de mobilier de la piste cyclable La Campagnarde ;
- courriel de la Municipalité de Roxton Falls ayant pour objet l'aménagement d'un logement accessoire dans un bâtiment principal résidentiel ;
- courriel de Stéphane Chagnon, directeur général de la Ville d'Acton Vale ayant pour objet l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre du Québec ;
- plan d'intervention concernant l'inventaire des actifs pour le renouvellement des conduites d'égouts sanitaires, des conduites d'égouts pluviales et des chaussées pour la municipalité ;
- notes concernant le défi cycliste du 9 juin 2024 ;
- notes concernant les festivités de la St-Jean-Baptiste ;
- rapport annuel de la municipalité des réalisations et contributions 2023 ;
- notes concernant le déchetage des branches ;
- prix de différents foyers extérieurs ;
- certificats d'employés ayant participé à une formation de secouriste en milieu de travail ;
- lettre de Source Oméga ayant pour objet le changement annuel de filtres ;
- feuille verte de mai 2024.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Question concernant les travaux du MTQ.

100-24 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h49.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière